Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_091-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUINZE du mois de DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 08 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LE PROVOST à GAUTIER, MONFORT à RAMEAU, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, VELLA à HALNA, JEZEQUEL à MULLER.

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2025-091 DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - PROGRAMME 2026 RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE BONNE NOUVELLE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée des opérations éligibles à la DETR pour l'année 2026. Elles portent notamment sur les travaux réalisés sur le patrimoine immobilier.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de restauration de la Chapelle de Bonne Nouvelle, édifice protégé au titre des monuments historiques.

Le coût prévisionnel des travaux à entreprendre, suivant le scénario 2, s'élève à 268 136 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'étude pré-opérationnelle, la note de présentation, le montant prévisionnel des travaux, s'élevant à 268 136 € H.T, le plan de situation et l'échéancier prévisionnel,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux sur cet édifice protégé au titre des monuments historiques afin de résoudre des désordres structurels au niveau de la charpente Ouest, de la charpente Est et du transept Nord, qui se caractérisent notamment par des bois altérés, des mouvements de charpente et des reprises inadaptées, impactant en conséquence la solidité des charpentes,

- DÉCIDE de solliciter une aide financière au titre de la DETR pour les travaux de restauration de la charpente de la Chapelle de Bonne Nouvelle dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 222 078 € HT soit 266 494 € T.T.C *(auxquels s'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre (32 065 € HT), les honoraires des bureaux de contrôles et SPS (7 330 € HT) et des frais divers (6 663 €HT)).*

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_091-DE

- **ADOPTE** son plan de financement prévisionnel selon les propositions suivantes :

- Subvention DETR : 222 078 € HT x 30%	66 623 euros
- Part à la charge de la Commune	155 455 euros
- Montant de la TVA	44 416 euros
Total TTC	**266 494 euros**

- **DIT** que les travaux seront engagés au cours de l'année 2026 et que leur financement sera inscrit au Budget Primitif 2026 sous réserve de l'obtention des aides financières.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF